

A Louvain-la-Neuve - 30 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **optionnel** - Activités en d'autres langues : **OUI**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Langues, lettres et traductologie**

Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**

Sigle du programme: **ROGE2A** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction

ROGE2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

En **2024-25**, vous pouvez encore **débuter** une agrégation. **Dès septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4ème année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

ROGE2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Enseigner les langues et littératures modernes, orientation générale, aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation (de la finalité didactique) se prépare à relever. La visée de l'agrégation en langues et littératures modernes, orientation générale est de lui dispenser une formation initiale qui lui permettra de mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
-

La formation diplômante « Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur » est organisée en référence au décret du 8 février 2001 relatif à la formation initiale des enseignants du secondaire supérieur en Communauté française de Belgique et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme détaillé correspond aux 30 crédits de la finalité didactique là où elle est organisée. Si aucune finalité didactique n'est organisée dans la discipline, un programme d'agrégation spécifique propose les trois types d'activités, dans le respect des décrets sus-mentionnés.

ROGE2A Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant-e est invité-e à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

En 2024-25, vous pouvez encore **débuter** une agrégation. Dès **septembre 2025**, pour vous former à enseigner à partir de la 4ème année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée, voir [ici](#).

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)




Contenu :

o A) Stages en milieu scolaire et théorie et analyse des pratiques d'enseignement (7 crédits)

L'étudiant effectuera 25h de stage dans la langue germanique et 25h de stage dans la langue romane qu'il étudie.

○ LGERM9000	Enseignement des langues modernes en FWB : cadrage, organisation et prescrits légaux	Fanny Meunier	FR [q1] [15h] [3 Crédits] 🌐
○ LGERM9005	Stage d'enseignement dans une langue germanique	Fanny Meunier (coord.)	FR [q1+q2] [0h+25h] [2 Crédits] 🌐
o Stage d'observation et d'enseignement dans une langue romane			
✂ LLMOD9006	Stage d'observation et d'enseignement en espagnol	Barbara De Cock (coord.)	ES [q1+q2] [25h] [2 Crédits] 🌐
✂ LLMOD9007			

○ Un des trois cours suivants :*(en fonction de la langue étudiée)*

⌘ LGERM2521	Didaktik DaF	Ferran Suner Munoz	100 [q1+q2] [22.5h+35h] [5 Crédits] 
⌘ LGERM2522	English as a foreign language (EFL) methodology	Philippe Denis Marielle Henriet Fanny Meunier Julie Van de Vyver (supplée Fanny Meunier)	100 [q1+q2] [22.5h+35h] [5 Crédits] 
⌘ LGERM2523	Didactiek van het Nederlands	Hilde Bosmans Pauline Degrave	100 [q1+q2] [22.5h+35h] [5 Crédits] 

○ Et un des trois cours suivants :

⌘ LROM2940	Didactique du français langue étrangère	Serge Bibauw	100 [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] 
⌘ LROM2945			

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ROGE2A - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités : des cours magistraux, des séminaires en petits groupes interdisciplinaires ou intradisciplinaires et une variété de stages (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

La charge de travail liée à l'ensemble du programme (aux 60 heures de stage d'enseignement notamment) est importante, elle exige un investissement sur une année académique. Elle n'est pas compatible avec la réalisation d'un autre programme pour plus de 30 crédits.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

FIAL

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 48 50](tel:+32210474850)

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de langues et lettres ([ELAL](#))

Responsable académique du programme: pierre.piret.rom@uclouvain.be

Jury

- Présidente: [Julie Van de Vyver](#)
- Secrétaire: [Pauline Degrave](#)
- 3e membre du jury restreint: [Véronique Lemaire](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be